

Conseil d'administration du 2 juillet 2026
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de voix : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2026-17

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC
NATIONAL DE FORETS A DIFFERENTES INSTANCES**

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 23 juin 2026, s'est tenu le 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L331-8 et R331-23 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2026-06-00107 du 17 juin 2026 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01, notamment son article 1.5 ;

Vu la délibération n° 2026-08 relative à l'élection du président du Conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

DECIDE

ARTICLE 1. Représentants du Parc national de forêts auprès du Comité régional de la biodiversité de la région Bourgogne Franche-Comté

Sont désignés représentants du Parc national de forêts auprès du Comité Régional de la Biodiversité de la région Bourgogne Franche Comté :

- Mme Véronique GENEVEY : Représentante titulaire
- M. Simon TRAUET : Représentant suppléant

ARTICLE 2. Comité régional de la biodiversité, région Grand Est

Sont désignés représentants du Parc national de forêts auprès du Comité Régional de la Biodiversité de la région Grand Est :

- M. Philippe PUYDARRIEUX : Représentant titulaire

- Mme Julie LAMBREY : Représentante suppléante

ARTICLE 3. Comité de Programmation LEADER 2023 – 2027 du PETR du Pays de Langres

Sont désignés représentants du Parc national de forêts auprès du Comité de Programmation LEADER 2023 – 2027 du PETR du Pays de Langres

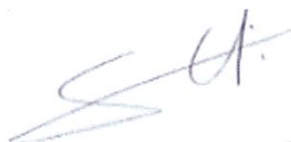
- M. Stéphane MARTIN : Représentant titulaire
- Mme Claire COLLIAT : Représentante suppléante

ARTICLE 4.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Fait à Châteauvillain, le 2 juillet 2026

Le président du Conseil d'administration
du Parc national de forêts



Nicolas SCHMIT

La directrice adjointe
du Parc national de forêts



Véronique GENEVEY